



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 22 juin 2022

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 30

DELIBERATION
n° 2022 - 05 - 18

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 13 juin, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Dominique BRET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Sonia CHARLOS, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Dominique SIONNEAU, Thomas PERROCHEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Vincent PIPAUD, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Céline DELOMME à Dominique MALARY / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Sonia CHARLOS à Jean SOYER / Isabelle DURANTEAU à François BLANCHET / Xavier BERNARD à Nicole BOULINEAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Thomas PERROCHEAU à Denise RENAUD / Béatrice JUSTIN à Jérôme MESNARD / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Vincent PIPAUD à Christine CRESTOIS / Evelyne CHAUVEL à Jean-Pierre STEPHANO / Lucien PRINCE à Maryse AUGUIN.

Laurent DURANTEAU est désigné secrétaire de séance.

**Avenant à la convention de délégation de service
public de gestion de la recyclerie**

Par une convention de délégation de service public en date du 11 juillet 2017, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a confié au groupement Tripapyrus/ Recycla'vie/ Asfodel, la gestion d'une recyclerie en vue du recyclage d'objets déposés en déchèteries par des personnes en réinsertion professionnelle, jusqu'au 12 juillet 2022.

Suite à la délibération du Conseil Communautaire du 20 janvier 2022 portant sur le choix du mode de gestion, une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une nouvelle délégation de service public a été lancée.

D'un commun accord avec le délégataire Tripapyrus/ Recycla'vie/ Asfodel, compte tenu que le terme actuel de la délégation est au cœur de la saison estivale, à une période où le service collecte est très sollicité, il est proposé de conclure un avenant de prolongation de la convention afin de reporter son terme après la saison estivale et en fin de mois, soit jusqu'au 31 octobre 2022.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-1 et suivants et L. 5216-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.1121-1 et suivants,

Vu le BP 2022,

Vu la convention de délégation de service public de gestion de la recyclerie conclue le 11 juillet 2017 avec le groupement Tripapyrus/ Recycla'vie/ Asfodel, et ses avenants,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 9 juin 2022,

Vu le rapport,

Considérant l'intérêt de reporter le terme de la délégation de service public après la saison estivale,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la prolongation de la convention de délégation de service public de gestion de la recyclerie du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en vue du recyclage d'objets déposés en déchèteries par des personnes en réinsertion professionnelle ;

Article 2 : APPROUVE la conclusion d'un avenant n° 2 de prolongation de la convention de délégation de service public de gestion de la recyclerie du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en vue du recyclage d'objets déposés en déchèteries par des personnes en réinsertion professionnelle afin de reporter le terme au 31 octobre 2022 ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant à la convention de délégation de service public de gestion de la recyclerie.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : **29 JUIN 2022**
- de l'affichage le : **29 JUIN 2022**
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : **29 JUIN 2022**

Givrand, le 28 juin 2022

Le Président,

François BLANCHET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.